



Différenciation et Accompagnement personnalisé

Septembre 2020

Dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé

Rentrée 2020-2021 dans le contexte Covid-19

Cellule de support – Dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé

PACTE  ENSEIGNEMENT
POUR UN D' XCELLENCE



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE



RÉFÉRENCES :

- Circulaire 7686 du 18 août 2020 : *Définition d'une stratégie en vue de la rentrée de septembre 2020/2021 dans le contexte Covid-19 – Enseignement secondaire*
- Circulaire 7691 du 20 août 2020 : *Définition d'une stratégie en vue de la rentrée de septembre 2020/2021 dans le contexte Covid-19 – Enseignement fondamental*
- Circulaire 7706 du 25 août 2020 : *Circulaire relative à l'octroi de périodes complémentaires pour permettre l'organisation de dispositifs pédagogiques identifiés ayant pour but la remédiation, la guidance ou le soutien pédagogique suite au respect des normes définissant la taille maximale des classes dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice.*
- Décret du 17 juillet 2020 : *Décret visant l'octroi, pour l'année scolaire 2020-2021, de moyens supplémentaires permettant de déployer, suite à la crise sanitaire Covid-19, des pratiques de différenciation des apprentissages dans les écoles de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaires relevant des classes 1 à 10.*

La Cellule de support de la Direction générale du Pilotage du Système éducatif met à disposition des ressources à l'attention des acteurs du système éducatif. Elles sont rédigées avec le soutien des services de l'Administration générale de l'Enseignement ou celui de chercheurs des universités et des hautes écoles dans le contexte de recherches financées par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces ressources se déclinent en *Fiches INFO* à vocation théorique ou informative, et en *Fiches OUTILS* conçues dans une perspective pratique.

CONTEXTE

Suite à la suspension des cours et des apprentissages dans le courant de l'année scolaire 2019-2020, les directions et les équipes éducatives vont devoir faire face à de nombreux défis, notamment celui de gérer une plus grande diversité au sein des classes et d'assurer un accompagnement adéquat de tous les élèves, en particulier de ceux qui risquent de rencontrer des difficultés les empêchant de suivre le rythme des apprentissages.

Afin de répondre à ce défi, les circulaires 7686 et 7691 prévoient que les écoles mettent en place ou renforcent, pour le 15 octobre 2020 au plus tard, des dispositifs de différenciation et d'adaptation des apprentissages.

Les moyens suivants sont prévus pour soutenir concrètement les écoles :

- le support de l'ensemble des écoles par les conseillers au soutien et à l'accompagnement de chaque FPO et de W-BE ;
- l'octroi de périodes d'accompagnement personnalisé aux écoles d'indice socioéconomique (ISE) compris entre 1 et 10.

Dans ce contexte, la Cellule de support de la Direction générale du Pilotage du Système éducatif apporte un appui complémentaire spécifique en mettant à disposition un ensemble de fiches documentant des outils et des pratiques innovants tirés des expériences pilotes en cours depuis 2019, et qui concernent les dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé tels que prévus par le Pacte pour un enseignement d'excellence.

La présente fiche :

- présente brièvement les expériences pilotes en cours depuis 2019 ;
- introduit les grands principes sous-jacents aux dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé ;
- présente le dispositif relatif à l'octroi temporaire de périodes d'accompagnement personnalisé prévu dans le cadre de la rentrée 2020-21 et le contexte Covid-19.

1

BRÈVE PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES PILOTES EN COURS DEPUIS 2019

À partir de septembre 2021, dans le cadre du nouveau tronc commun prévue par le Code, les dispositifs de différenciation des apprentissages seront appelés à se généraliser et l'équivalent de deux périodes par semaine d'accompagnement personnalisé sera intégré dans la grille horaire de tous les élèves, en commençant par les élèves de P1 et de P2.

Afin d'anticiper la mise en place de ces dispositifs au sein du nouveau tronc commun, deux expériences pilotes relatives à la différenciation et à l'accompagnement personnalisé ont été lancées en 2019, l'une dans l'enseignement fondamental et l'autre dans l'enseignement secondaire. Dans le cadre de ces expériences pilotes, les écoles bénéficient d'un encadrement renforcé pendant quelques périodes pour améliorer la différenciation des apprentissages en fonction des besoins des élèves, tant dans les pratiques habituelles de la classe qu'au cours de périodes dédiées à l'accompagnement personnalisé. Les écoles bénéficient également de l'accompagnement spécifique d'un chercheur d'une université ou d'une haute école dans la perspective de développer des outils et des pratiques innovants en matière de différenciation. Les chercheurs ont en outre pour mission de documenter les outils et les pratiques expérimentés dans les classes.

Un ensemble de fiches visant à documenter les outils et les pratiques testés à l'occasion des deux expériences pilotes est en cours de préparation par les chercheurs en vue d'être mis à disposition de toutes les écoles par la Cellule de support de la Direction générale du Pilotage du Système éducatif. Afin de soutenir la mise en œuvre de dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé le plus rapidement possible dans le contexte Covid-19, ces fiches seront diffusées progressivement à partir de septembre 2020.

2

LES GRANDS PRINCIPES SOUS-JACENTS À LA DIFFÉRENCIATION

Afin de gérer l'hétérogénéité au sein de la classe, deux grandes modalités de différenciation sont possibles :

- la différenciation à destination de l'ensemble des élèves : tout en garantissant à chaque élève les mêmes apprentissages, elle permet « *une différenciation d'approfondissement des matières qui est fonction du rythme d'apprentissage de chaque élève dans chaque matière, ce qui est de nature à soutenir la motivation, l'intérêt et la confiance en soi* » ⁽¹⁾ ;
- la différenciation ciblée sur les élèves qui ont besoin d'un soutien accru ne pouvant pas être rencontré par la différenciation à destination de tous.

1.1 Différenciation à destination de l'ensemble des élèves

Les pratiques de différenciation à destination de l'ensemble des élèves visent à prendre en compte, dès le départ, l'hétérogénéité du groupe-classe, dans une visée plus préventive que réparatrice. Il s'agit d'entretenir des attentes élevées pour tous, conformément au principe d'éducabilité, en évitant une différenciation qui accroisse les écarts et pénalise à terme les élèves en difficulté, par exemple en proposant à ces derniers des activités plus simples, moins stimulantes, ou en leur accordant moins d'attention ou d'autonomie. Il s'agit d'« *accompagner l'individu au sein d'un collectif* » ⁽²⁾ et non pas de construire des objectifs et des rythmes d'apprentissage totalement différents pour chacun, avec une absence d'interactions entre pairs, ce qui pourrait conduire à une école à plusieurs vitesses.

Différencier nécessite de porter une attention particulière aux préconceptions des apprenants, ainsi qu'à leur niveau d'acquisition et de maîtrise des prérequis liés aux contenus d'apprentissage visés. Dans ce cadre, l'identification fine des difficultés et des besoins apparaît essentielle dans la dynamique d'apprentissage, notamment en vue de mettre en œuvre une logique de Remédiation, Consolidation, Dépassement.

1 Avis n°3 du Groupe central, Pacte pour un enseignement d'excellence, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2017, p. 58.

2 FEYANT A., « La différenciation pédagogique en classe », Dossier de veille de l'IFÉ, n°113, 2016.

La différenciation passe par une autonomisation des apprenants. Cette dernière permet à l'enseignant d'adapter temporairement aux besoins de chacun la nature, la quantité, les modalités des activités proposées. De plus, la mise au travail en autonomie de certains élèves peut permettre à l'enseignant d'être plus disponible pour en accompagner d'autres.

La mise en œuvre d'une logique de coopération peut également contribuer à la différenciation. En faisant régulièrement travailler les élèves par groupes hétérogènes, l'enseignant amène les élèves à développer l'entraide entre pairs. De plus, l'échange entre les élèves et la confrontation de leurs points de vue donnent à chacun l'opportunité d'explicitier et donc de développer son raisonnement, tout en amenant une reconnaissance de la diversité.

Par ailleurs, la progressivité des apprentissages, l'enseignement explicite des stratégies, les feedbacks réguliers de l'enseignant (notamment sous la forme d'évaluations formatives), les tableaux de suivi, l'autoévaluation, ou encore la métacognition constituent des leviers importants pour les pratiques de différenciation.

► voir la FICHE INFO 2 - *La différenciation pédagogique*

Si les périodes d'accompagnement personnalisé (offrant un renforcement de l'encadrement) sont mobilisées dans une optique de différenciation pédagogique à destination de l'ensemble des élèves, elles pourront permettre la mise en œuvre d'une structure plus flexible que l'organisation actuelle de la classe. En s'inscrivant notamment dans une logique de Remédiation, Consolidation, Dépassement, les périodes d'accompagnement personnalisé constitueront alors des moments privilégiés pour réguler les apprentissages, en vue de répondre aux besoins des élèves – disciplinaires ou transversaux – qui n'auront pas pu être rencontrés avec les ressources de la différenciation dans les pratiques habituelles de l'enseignant.

Plus précisément, la pratique du co-enseignement, testée dans le contexte des expériences pilotes, permet notamment de multiplier les interactions entre élèves et enseignants, d'accorder une attention plus soutenue à chacun, de favoriser l'émergence d'un cadre de travail serein, d'améliorer la qualité des observations réalisées par les enseignants, de diversifier davantage les méthodologies, de faciliter la mise en œuvre de projets collectifs mobilisateurs, des groupes de besoins temporaires ou de dispositifs de collaboration/coopération entre pairs.

► voir la FICHE INFO 3 - *Co-enseignement et co-intervention pédagogique*

2.2. Différenciation ciblée sur les élèves qui ont besoin d'un soutien accru

En complément de la différenciation au bénéfice de tous, des dispositifs concernant plus particulièrement certains élèves sont également nécessaires pour gérer l'hétérogénéité. Ces dispositifs limités à certains apprenants s'adressent particulièrement aux élèves avec des difficultés d'apprentissage importantes et persistantes, qui ont besoin d'un soutien accru ne pouvant être mis en œuvre dans le cadre de la différenciation à destination de l'ensemble des élèves. En fonction des besoins et des situations, ces dispositifs peuvent mobiliser des intervenants extérieurs à la classe, et/ou être mis en œuvre en dehors du cadre habituel des apprentissages.

Le recours à des groupes de besoin homogènes externalisés à la classe peut s'envisager pour pratiquer la différenciation ciblée sur les élèves qui ont besoin d'un soutien accru. Toutefois, ces groupes ne sont pas destinés à être formés de façon fermée ou définitive : chaque élève peut en changer selon ses besoins et son rythme propre. *« Le groupement doit être flexible et réévalué en fonction des progrès des élèves, pour éviter la démotivation et la stigmatisation. »* ⁽³⁾

³ Différenciation pédagogique. Comment adapter l'enseignement à la réussite de tous les élèves ? (Conférence de consensus), Dossier de synthèse, CNESCO et Ifé / ENS Lyon, Mars 2017, disponible à l'adresse <<http://www.cnesco.fr/fr/differenciation-pedagogique>>

3

DIFFÉRENCIER AU COURS DE PÉRIODES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DANS LE CONTEXTE COVID-19

Étant donné la situation spécifique liée au contexte Covid-19, il a été décidé de moduler le dispositif d'accompagnement personnalisé tel qu'il est prévu au sein du nouveau tronc commun pour permettre d'accorder un soutien exceptionnel à des groupes identifiés. Les dispositions législatives adoptées pour cette année scolaire 2020-21 permettent l'octroi de périodes supplémentaires concentrées sur une durée de trois mois, ainsi que l'engagement de profils issus de diverses catégories de personnel (personnel directeur et enseignant, paramédical, social, psychologique, ou auxiliaire d'éducation).

L'octroi de périodes d'accompagnement personnalisé aux écoles d'ISE 1 à 10 de l'enseignement ordinaire permet ainsi d'offrir, aux équipes éducatives des établissements qui en font la demande, des conditions plus propices à la mise en œuvre de pratiques de différenciation, en renforçant temporairement l'encadrement des élèves, ou en donnant la possibilité de bénéficier de l'appui de nouveaux intervenants.

En complément du travail de différenciation mené dans les pratiques de classe, ces périodes d'accompagnement personnalisé permettront aux équipes éducatives des écoles d'ISE 1 à 10 d'intensifier la différenciation des apprentissages, en fonction des besoins de chacun des élèves.

Les périodes d'accompagnement personnalisé pourront être mobilisées dans une optique de différenciation pédagogique à destination de l'ensemble des élèves et/ou ciblée sur les élèves qui ont besoin d'un soutien accru. Elles pourront également être mobilisées, totalement ou partiellement, pour mener un accompagnement psychosocial plus soutenu ou assurer le déploiement d'apprentissages numériques permettant la différenciation, notamment en situation d'hybridation.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Ressource relative à la différenciation pédagogique (FICHE INFO 2 – *La différenciation pédagogique*) ;
- Ressource relative à la collaboration entre intervenants dans une optique de différenciation (FICHE INFO 3 – *Co-enseignement et co-intervention pédagogique*) ;
- Ressource relative à la différenciation ciblée sur certains élèves (FICHE INFO 4 – *Différenciation ciblée – A paraître*).

Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de l'Enseignement

Service général de l'Analyse et de la Prospective / Coordination-Accompagnement des recherches et projets innovants / Cellule de Support



Différenciation et Accompagnement personnalisé

Avenue du Port, 16 – 1080 BRUXELLES

www.fw-b.be – 0800 20 000

Graphisme : Olivier VANDEVILLE - olivier.vandeville@cfwb.be

Aout 2020

Éditeur responsable : Quentin DAVID, Directeur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution